

DAJI/2019/Décision/Tarifs/36

Décision portant approbation du tarif du colloque
« Entretiens de Droit Immobilier 2020 – Les travaux de la
construction existante »

L'Administratrice provisoire d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu l'arrêté du Recteur en date du 17 juillet 2019 portant nomination de madame Simone Bonnafous, à
l'administration provisoire d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2019/08/29-01 du conseil d'administration en date du 29 août 2019, donnant
délégation de pouvoir à l'Administratrice provisoire, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DÉCIDE**Article 1 :**

Est approuvé le tarif d'inscription au colloque « Entretiens de Droit Immobilier 2020 – Les travaux
de la construction existante » de la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille
Université.

Ce colloque aura lieu le 03 avril 2019.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

Catégories	Montant HT
Professionnels	91,67 € HT
Etudiants salariés	29,17 € HT
Etudiants non-salariés et chercheurs AMU	Gratuit
Cocktail déjeunatoire	20,83 € HT

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le
concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 06 novembre 2019


Simone BONNAFOUS
Administratrice provisoire
d'Aix-Marseille Université

